



Bilan des activités du CIDDEF de l'année 2009 :

Le CIDDEF rythme ses activités selon les projets qu'il arrive à placer. Durant l'année 2009, quatre projets ont été développés. Il a été aussi partenaire dans un projet initié par l'IMED Italie, projet, AIDA Constantine, en organisant pour la maison Nedjma deux séminaires à Alger.

Les quatre projets qui ont rythmé les activités du Ciddef en cette année 2009 sont :

- ✓ *PROJET MATRAKAP, formation*
- ✓ *PROJET VIOLENCE : Mise en Place d'un système d'information concernant la violence.*
- ✓ *SONDAGE, Appui à une meilleure connaissance des droits des femmes et des enfants*
- ✓ *PROJET CFD, soutien de trois revues et d'une formation destinées aux jeunes militants de la société civile sous le thème : « jeunes aujourd'hui, leaders demain ».*

DANS LE CADRE DU PROJET « AIDA » :

Janvier : organisation et tenue du troisième Séminaire transnational, en collaboration avec l'IMED, dans le cadre du projet AIDA. Il a eu lieu au CIDDEF avec la participation des associations suivantes qui font parties du projet:

- ✓ Maison Nedjma de Constantine,
- ✓ Rachda Constantine,
- ✓ la Commission des Femmes de l'UGTA, Constantine

Il s'est déroulé le 30 janvier 2009 et a eu pour thème : « Les Droits des Enfants et Des Femmes face à la violence et pratiques d'intervention »

Ce projet est l'œuvre des Associations de trois pays à savoir l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, il est soutenu par la communauté européenne.

Sa thématique centrale porte sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

DANS LE CADRE DU PROJET MATRAKAP (2009 projet achevé) :

Le projet « **Appui à la prise en charge des femmes victimes de violence et à la conscientisation de la société** », financé par l'ambassade des pays bas est intervenu dans un contexte où la mobilisation des organisations féminines en Algérie à travers le travail de lobbying et de sensibilisation a permis d'étaler au grand public les violences faites aux femmes alors qu'elles étaient cloisonnées dans la sphère privée. Les statistiques ont démontrés que 38,4% des célibataires ont été agressées par une connaissance, 36% par un membre de la famille et 19% par un inconnu. Pour les femmes mariées 67% ont eu pour agresseur, le mari, 15% une connaissance, 11% un parent. Pour les veuves et les divorcées, 34,9% d'entre elles ont été agressées par une connaissance, 30% par un membre de la famille, 19,9% par un ex mari. (Pour les divorcées 31,8% des violences sont le fait d'un ex). Ces statistiques augmentent malheureusement d'année en année.

Face à cette violence, les femmes ont des difficultés à porter plainte par peur de l'agresseur, par méconnaissance des procédures de protection. Les services auxquels elles font appel (policier, avocat..) eux aussi ne savent pas vers qui les orienter en dehors des procédures légales qu'ils peuvent déclencher.

La société quand à elle, notamment, les jeunes, ne sont pas suffisamment informés sur le droit des femmes encore moins sur la question d'équité et de violence, considérant cela comme un fait naturel et culturel.

Le CIDDEF a voulu apporter sa contribution dans la formation et la sensibilisation des institutions concernées par la violence à l'encontre des femmes, à mettre à leur disposition un dépliant expliquant les différentes étapes que les femmes doivent franchir pour avoir gain de cause (visite chez le légiste, dépôt de plainte...), d'organiser un séminaire sur l'état des lieux en invitant les différents Ministères : de la famille, et de la santé, ainsi que les associations (femmes, centre d'hébergement, d'écoute..) Former des associations en particulier de jeunes sur les droits des femmes et la prise en charge des femmes victimes de violence.

Ce projet a pour objectif de changer les mentalités et éradiquer les violences faites aux femmes afin d'arriver à une société égalitaire et non violente ;

De sensibiliser, informer sur la violence faite aux femmes ainsi que la prise en charge des femmes victimes de violence.

Ce projet a consisté en l'organisation de cinq (05) cycles de formations ciblant en particulier les écoutantes des centres d'écoute, les membres de la société civile et la confection d'un dépliant.

La tenue d'un séminaire a clôturé le projet.

Les cinq (05) formations se sont déroulées en trois (03) jours et se sont étalées sur toute l'année.

DANS LE CADRE DU PROJET SONDAGE 2009 achevé:

***Sur la Connaissance des droits des femmes et Des enfants ; Enquête Auprès de la Population Adulte et Adolescente.
Projet financé par l'AECl Espagne***

Le Ciddef a réalisé un sondage sur un échantillon représentatif de la population algérienne adulte (2000 personnes hommes et femmes) et sur un échantillon représentatif des adolescents (700) sur le thème de la perception et connaissance des droits de la femme et de l'enfant en Algérie. Il était question de mesurer l'évolution des opinions et attitudes sur les questions relatives aux droits des femmes et des enfants entre 2000 et 2008, grâce au sondage réalisé en Algérie par le collectif Maghreb Egalité sur les valeurs d'égalité entre sexe au cours de l'année 2000.

Le projet d'une durée de quatorze mois a débuté effectivement au mois d'avril.

Le mois de janvier a été consacré à la mise en forme du projet et aux démarches administratives notamment la traduction des documents.

L'enquête sondage a été confiée au bureau d'étude Echo Technics, qui avait déjà au préalable réalisé le sondage pour le compte du collectif Maghreb Egalité en 2000.

Au mois de mars 2008 nous avons eu à clarifier avec le bureau d'étude nos attentes concernant l'enquête en insistant sur la nécessité de construire une batterie de questions communes à l'enquête de 2000 afin de répondre à la préoccupation du projet concernant la comparabilité des résultats avec ceux obtenus en 2008, avec la prise en compte d'une nouveauté les adolescents.

Entre avril 2008 et Mai 2008 les questionnaires ont été élaborés, la traduction en arabe faite et l'échantillonnage représentatif de la population adulte et adolescente construite fin mai 2008.

Des formations ont été dispensées aux enquêteurs, près d'une soixantaine et dix contrôleurs.

L'enquête a démarré sur le terrain le 15 juin 2008.

Deux rapports intermédiaires ont été remis (adulte et adolescent) au Ciddef le 06 août et transmis à la coopération espagnole basée en Algérie. Ces rapports ne contenaient pas d'analyse visant à identifier les facteurs explicatifs à certaines opinions, comportement et ou pratiques.

C'est l'objet du rapport final de l'étude qui a été remis en janvier 2009 au Ciddef et présenté au public le 01 Mars 2009 à l'INSP.

Les résultats ont été surprenants, le comportement des Algériens a, soit stagné, soit régressé concernant les droits des femmes, c'est ce qui a poussé certains journaux à parler de menaces sur les acquis des femmes en Algérie. Les adolescents ont à peu près les mêmes comportements que les adultes. Les pouvoirs publics sont interpellés par ces questions et surtout par le comportement conservateur de la société.

La Couverture des journaux de l'évènement a duré plus de dix jours éclipsant le 08 mars 2009, il continu encore de susciter des commentaires et des analyses de la part de beaucoup de journalistes. La synthèse du rapport a été faite et éditée, c'est elle qui a été le support de l'évènement qui a permis la restitution des résultats.

Le rendu des résultats du rapport a bousculé beaucoup de représentants de la société civile ainsi que certaines institutions qui promettent de travailler davantage sur le comportement des algériens. Ce rapport ouvre des perspectives de recherche auprès des universités, une rencontre a été initiée dans ce sens à l'université de Bouzaréah département de sociologie.

La synthèse du rapport est très demandée au niveau national et international. Elle a été insérée dans le site du ciddef, www.ciddef-dz.com

Outre le séminaire de restitution qui s'est déroulé le premier Mars 2008, un séminaire national s'est tenu à Alger au mois de Mai pour informer des résultats de l'enquête.

Pour toucher un peu plus d'Algériens, d'institutions, de partis politiques, d'associations de chercheurs intéressés par la question, la synthèse vient d'être traduite en arabe, elle a fait l'objet d'une publication au même titre que celle qui a été faite en français.

Le projet est fini, mais il a ouvert des perspectives considérables de recherche, de mise en place de mécanismes de protection des droits des femmes et des enfants, de développement d'activités en direction de ces deux catégories vulnérables, de la nécessité d'une politique nationale. Cette étude a mis à nu les attitudes des algériens qui semblent se créer eux-mêmes leur propres règles de défense et de protection d'ou sont absentes les institutions. Il est urgent que l'Etat reprenne sa place dans la construction des rapports sociaux égalitaires. Ce sondage peut l'aider à le faire.

Le sondage nous auras permis d'aboutir à mesurer les attitudes des algériens et leur possible évolution ou stagnation entre 2000 et 2008, d'avoir des résultats fiables, objectifs, récents et nouveaux.

Le Ciddef peut maintenant avec ses résultats dynamiser sa mission d'animation et de sensibilisation autour de la question des droits de l'enfant et de la femme, partie intégrante des droits humains, développer des activités dans ce sens mais surtout continuer à travailler avec les pouvoirs publics.

Ce sondage bénéficiera aux ONG, aux institutions gouvernementales, aux médias qui ne cessent pas d'écrire depuis le rendu des résultats, aux organisations internationales qui comprendront un peu mieux la mentalité algérienne.

DANS LE CADRE DU PROJET CFD achevé :

Le CFD accompagne le Ciddef dans la production de trois revues trimestrielles, soutient le fonctionnement ainsi qu'une formation de jeunes leaders.

Réalisation

Le Ciddef a réalisé pour l'année 2009 la production des trois revues prévues, numéro 20, 21, 22 du mois de janvier, février, mars, 2009 et celle des mois d'Avril, mai, juin, 2009 et juillet, août, septembre. Le numéro 20 a traité de la notion de genre, le dossier développé a cerné ce concept pour permettre à ceux et à celles qui travaillent sur ce concept de mieux l'appréhender et le comprendre. Comme toutes les revues précédentes il est fait état des événements intervenus au Ciddef qui retrace le travail et le programme du centre ;

La revue 21, quant à elle, a mis en exergue en événement et dans le dossier les résultats du sondage entrepris par le Ciddef sur la connaissance des droits des femmes et des enfants par la population adulte, hommes et femmes, et des adolescents. La partie concernant les adolescents constitue le dossier ; les thèmes sur le mariage mixte, sur les droits de l'enfant et les enlèvements d'enfant ont été développés. Le flash info rend compte des activités du centre.

Le troisième numéro 22 traite des droits des enfants et des femmes face à la violence et pratiques d'intervention, c'est un numéro qui rend compte d'un séminaire tenu au Ciddef le 21 novembre 2009. En événement apparaît le compte rendu d'un débat engagé avec la société civile, les partis politiques et les syndicats sur un code de conduite. La journée a été organisée avec la fondation Newman région Mena.

Il a aussi été question d'un séminaire organisé par le CIDDEF en juin 2009 à la maison Diocésaine à Alger en partenariat avec la Fondation Frederich Naumann pour la Liberté syndicale, politique et associative. En fait, c'est un projet qui vise les représentants des gouvernements, partis politiques, associations, ONG et organisations syndicales. Ce projet a été lancé dans les pays du Moyen orient, à savoir la Jordanie, la Palestine, l'Egypte, le Liban et la Syrie. Il commence à être introduit au Maghreb, notamment en Algérie. En effet, « cette rencontre fait suite à une série de rencontres chapeautées par la Ligue arabe qui s'est déroulée sous le même thème et avec les mêmes objectifs, respectivement en Egypte, en Jordanie et au Liban et qui vont se poursuivre au Maroc et en Tunisie ». « La fondation allemande espère, à travers ce projet régional, contribuer à *l'adaptation des législations nationales relatives aux partis politiques, syndicats et associations, aux normes internationales en matière de droit de réunion et d'organisation* ».

La formation des jeunes leaders

«Jeunes aujourd'hui, leaders demain »

Une formation autour du leadership a été organisée du 20 au 23 novembre 2009 à la Maison Diocésaine dans le cadre des projets soutenus par le CFD.

Cette formation a réuni 23 jeunes de différentes régions du pays et tous issus du milieu associatif. Trois experts ont animés cette formation.

Cette dernière intervient dans un contexte où les jeunes de manière générale sont peu présents dans le milieu associatif. Cela est dû au manque d'engagement et à leur désintérêt vis-à-vis de la vie associative et aussi au manque de formation.

C'est dans ce contexte qu'est intervenue cette formation. Elle a eu pour but de fournir aux jeunes, les bases de la communication qui serviront à leur association pour se faire connaître et faire connaître leur travail, de fournir les outils de gestion de projets, de fournir les moyens d'arriver à une meilleure représentativité des femmes dans le milieu associatif et leur accès à des postes de responsabilité au sein de leur association.

La première journée de formation, animée par Mr Outoudert Abrous, a été consacrée à la communication.

Après avoir bien étudié comment capter l'attention d'un journaliste pour qu'il s'intéresse à notre association, il a été développé la technique de rédaction d'un communiqué de presse.

Le communiqué de presse est un moyen simple et efficace pour maintenir le contact avec les journalistes. Mais il doit répondre à un certain nombre de règles élémentaires sur le plan de la rédaction et de la présentation.

La deuxième journée, animée par Mme Nadia Bellal, consultante, a été consacrée au leadership.

La troisième journée, animée par Mme Nadia Bellal, a été consacrée à la gestion des cycles de projets. Cette formation a débuté par une introduction à la gestion de projets. Le projet est un ensemble d'actions limitées dans le temps et dans l'espace, insérées dans celui-ci, et en interaction avec un environnement politique, social et économique, en vue d'atteindre des objectifs qui satisfont aux besoins d'un groupe cible, en mobilisant des ressources humaines et des ressources financières, puis un bref aperçu du rôle de la gestion des cycles de projets et du cycle du projet a été présenté.

Le quatrième jour, animé par Mme Borghino, a été consacré au leadership féminin associatif : caractéristiques et actions particulières en relation avec les stéréotypes et les rôles de genre.

Cette journée de formation a démarré en reprenant rapidement les notions de « leader » et de « leadership ».

Le leadership a été défini comme étant cette capacité, cette aptitude à orienter autour de sa personne les désirs des autres pour les conduire vers une idée, un objectif, une manière de faire, en leur donnant une voie pratique, dans le cadre d'un projet auquel elles adhèrent.

Les caractéristiques du leader : autoritaire, participatif, laisser faire, puis à ses caractéristiques qui sont : capter l'attention de l'entourage, communiquer l'essentiel de la situation, se maîtriser, avoir une perception et une écoute active, responsabilité et prise de décision, motivation et résolution de conflits.

Cette formation aura permis à des jeunes sans beaucoup d'expérience à acquérir certaines compétences qui leur permettront d'occuper des fonctions au sein de leur association et qui leur permettra de mieux exécuter leurs tâches.

Cette formation a aussi permis à des jeunes de différentes associations et de différentes régions de tisser des liens et de se rapprocher et de discuter d'éventuels projets qu'ils pourraient faire en commun. Par ailleurs, cela leur a aussi donné l'occasion de connaître le travail des autres et les actions qu'ils entreprennent pour améliorer la situation des femmes et des enfants et cela aura permis à d'autres de profiter de leur expérience sur le terrain.

Ce projet aura aussi permis la création d'un réseau entre les participants. Ce réseau a été créé par une participante et membre du CIDDEF.

Nous avons noté, à travers leurs fiches d'évaluation des jeunes, qu'ils ont beaucoup appris de cette formation et qu'ils voudraient bénéficier d'autres formations similaires ou sur des thèmes qui les aideraient à mieux faire passer leurs messages.

PROJET BASE DE DONNEES SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES UNIFEM en cours

En présence d'une base de données homogène et fiable, il sera plus facile aux différents acteurs institutionnels et autres de s'appuyer, entre autres, sur ce maillon d'informations, pour définir des programmes d'actions ou pour alimenter son axe de mise en place d'un système d'informations sur la FVV dans la SNLCVF à moyen et long terme (horizon 2011).

En l'absence d'études/ d'enquêtes sur la prévalence de la VCF depuis l'indépendance du pays, les pouvoirs publics ont tendance à minimiser ce phénomène renforcés en cela, par des courants conservateurs qui considèrent que la VCF dans la sphère privée « peut parfois être justifié jusqu'à un certain degré. » La première enquête sur la prévalence de la VCF a été réalisée en 2006, par le Ministère Chargé de la Famille et de la Condition Féminine (MDCFCF) grâce au soutien de l'UNIFEM et dont les résultats devaient servir comme input à l'élaboration de la SNLCVF. Cependant, ces résultats restent très peu diffusés. Avant cette enquête, c'est en fait, le terrorisme et ses violences à l'égard des hommes, des enfants et des femmes (viols, kidnappings, enfants nés dans les maquis des groupes terroristes ...) qui ont forcé à une visibilisation de la VCF et à forcer les pouvoirs publics à prendre des mesures pour faire face au plus urgent. Ce sont les

centres des ONG, avec leurs moyens limités, qui ont dû prendre en charge une grande partie de ces femmes, car les pouvoirs publics n'y étaient pas préparés.

Face à cette situation, notre projet de collecte de données, d'homogénéisation, de construction de certains indicateurs, contribuera à mieux VISIBILISER le phénomène de la VCF et, de ce fait, à contribuer également aux côtés d'autres acteurs institutionnels ou non, à faire un plaidoyer pour une meilleure et plus adéquate prise en charge des FVV pas seulement dans les grands centres urbains, mais également dans les régions plus pauvres et plus exposées aux problèmes sociaux.

En ce sens, notre projet contribue indirectement et en dernière instance aux FVV puisque notre contribution à un processus d'homogénéisation, d'accessibilité, de régularité des données et de leur centralisation (à travers une base commune) s'inscrit pleinement dans cet objectif à moyen et long terme d'une meilleure prise en charge des FVV à travers un meilleur ciblage des violences les plus fréquentes dont elles sont victimes et de leurs besoins en termes d'écoute et de prise en charge.

Sur un autre plan, étant donné la lourdeur de fonctionnement des institutions et des aléas de la conjoncture politique favorable ou défavorable aux droits des femmes auxquels les partenaires institutionnels sont très sensibles, il est certain que la mise à la disposition du public et des institutions de cette base de données (qui dépasse la réalité d'un seul centre et d'une seule ville ou agglomération) puisse contribuer à visibiliser le phénomène de la VCF et à constituer un outil sérieux et fiable à l'effort de visibilisation de ce phénomène et à donner à ce mouvement des ONG un outil (langage des chiffres et des faits) de négociation et de plaidoyer auprès des institutions et des médias (à travers cela, la société.)

LA base de données dont nous parlons dans le projet n'inclura pas les données gouvernementales, car celles-ci sont peu nombreuses et atomisées ou comprennent des aspects sociaux dont on ne peut exclure ce qui revient à la VCF et que de plus, elles sont très peu accessibles (non diffusées.) Cependant si un ou des centre (s) d'écoute ou de prise en charge des FVV se prêtait à une collaboration avec notre projet, nous pourrions envisager de les inclure au regard des contraintes du budget alloué au projet.

Les centres ont-ils besoin de données ? Dans l'absolu, non. Mais l'exploitation et la mise à profit de leurs données pour les mettre au standard d'autres données internationales, aura à moyen et long terme une retombée sur la sensibilisation des pouvoirs publics à renforcer leurs capacités (en termes de formation, ressources humaines, matérielles etc..) qui se répercutera sur une meilleure prise en charge des FVV.

Activités réalisées depuis Avril 2009:

PROJET « Soutien à la mise en œuvre des lois, politiques et plan d'action en vigueur, relatif à la violence faite aux femmes.

Le CIDDEF a engagé le projet en janvier par une réunion préliminaire de prise de contact et d'explication avec le mouvement associatif et les représentants des corps constitués sur le contenu et l'objectif du dit projet.

Le 28 Janvier à l'institut national de santé publique s'est tenue une réunion préliminaire regroupant Cinq centres d'écoute, des centres d'accueil, des représentants du ministère de la condition féminine, la police et la gendarmerie. Cette réunion avait pour but d'expliquer le projet et de dire aux présents que ce projet porté par le Ciddef était le leur car c'est grâce à eux que la violence faite aux femmes devient visible, c'est donc avec leur concours qu'un outil fiable de données pourrait être mis en place, la réunion a permis de mettre en place un réseau de centres d'écoute et d'accueil acceptant de travailler sur la question. L'expérience d'Anaruz au Maroc a été le point de départ de la réunion et le questionnaire de ce réseau a été examiné et donné pour réflexion.

Le 10 mai 2008 une rencontre a regroupé les centres d'écoutes qui déjà étaient au courant du projet et à qui les questionnaires ont été distribués pour amélioration.

Les mêmes acteurs étaient présents, centres sos nour Annaba, centre nedjma Constantine, centre lewhi Tizi Ouzou, centre tafat Tizi-Ouzou, centre darna Alger, réseau wassyla, des représentants de la police et de la gendarmerie et la représentante de l'INSP. Il a été procédé lors de cette journée à l'examen du questionnaire, revu et corrigé par les participants selon leur expérience du terrain. Les personnes présentes ont renouvelé leur accord de se mettre en réseau avec le Ciddef.

Deux ateliers de 20 personnes ont été organisés, dans lesquelles le questionnaire a été finalisé avec l'ensemble des intervenants. La présence des corps constitués a permis de soulever des questions concernant la terminologie juridique et la procédure judiciaire qui est entamée dès la réception de la personne sans écoute ; la qualification de l'acte prédomine l'écoute. Un accueil sécurisé et une écoute sont très importants pour la victime avant d'engager la machine judiciaire qui n'en demeure pas moins utile. L'échange mouvement associatif, corps constitués et professionnels a été bénéfique à plus d'un titre car chacun à tiré avantage de l'autre.

Le questionnaire a été adopté et soumis à test par les centres pour mesurer son contenu par rapport aux dires et vécu des femmes.

Des retours d'écoute des centres ayant testé le questionnaire ont été faits, il semble que le compte rendu d'écoute est accessible dans la forme qui lui a été donné.

Dans un deuxième temps, il a été procédé à un recrutement par contrat avec TDR d'un informaticien pour l'élaboration d'un masque de saisie du questionnaire, pour la conception d'un logiciel d'une base de données. De nombreuses réunions ont eu lieu avec l'informaticien, le masque de saisie est fin prêt, mi- octobre le travail demandé à l'informaticien est terminé et cinq formations ont été engagées pour débiter la collecte de données.

L'Utilisation de la base de données par les centres d'écoute a commencé en réseau ; le ciddef gère la base de données alimentée par les membres du réseau BALSAM : Les centres d'écoute se sont regroupés en réseau qu'ils ont dénommé BALSAM

En juin 2009, le premier rapport de l'exploitation de la base de données a été élaboré et distribué à un large public.

Au mois de décembre la base de données contient trois cent questionnaires.

Le compte rendu d'écoute a été traduit en arabe et en kabyle au mois d'octobre

RENCONTRES :

12 Mars : Le CIDDEF a organisé une conférence débat avec 2 écrivaines, TAMZALI Wassila, ex directrice de l'UNESCO avocate, directrice exécutive du CME, et LAKHDAR Latifa professeur d'histoire à l'université de Tunis. L'association « Flambeau de l'Avenir Féminin, qui a son siège dans la ville d'EL MENIA wilaya de Ghardaïa à exposer ses produits artisanaux lors de la conférence. Madame latifa Lakhdar a axé son intervention sur la place de la femme dans la pensée islamique. Une relecture des textes, des hadiths, leur interprétation et leur remplacement dans un contexte historique. Décortiquer

11 Avril 2009: Le CIDDEF a ouvert ses portes à la fondation du futur, pour rencontrer le mouvement associatif.

Cette fondation œuvre à élargir les espaces de liberté de démocratie et de respect des droits Humains dans la région MENA en soutenant toutes les initiatives de la société civile qui converge vers cet idéal.

FORMATION DE FUTURES FORMATRICES

ADFM CIDDEF

Le CIDDEF a organisé en partenariat avec l'association Marocaine, ADFM (Association Démocratique des Femmes du Maroc) et l'association WLP (Women's Learning Partnership for Rights, Development, and Peace).

Cette formation d'une durée de trois jours a eu pour but de former des futures formatrices, douze femmes Algériennes et quatre femmes Tunisiennes ont en bénéficié. Cette formation a développé le plaidoyer, la sensibilisation et la communication pour renforcer les capacités des femmes dans le domaine du leadership. Des méthodes ayant pour but de changer le comportement des femmes leur ont été dispensées afin d'intégrer la notion de leadership, apprendre à utiliser les mots et expression qui s'adaptent le mieux à une situation, tels que travailler, coordonner, cerner des situations, gérer un groupe, prendre des décisions, commander. Plusieurs sujets ont été abordés notamment le genre, outil que la femme moderne doit maîtriser. Ainsi elle apprendra à gérer des conflits, aura une bonne argumentation, fera avancer ses projets. A travers des jeux de rôles, les participantes se sont données à fond.

Séminaire tenue le 25 juin 2009 engageant un débat sur un code de conduite à partir de document élaboré par des associations du moyen orient

Selon Mme Ubab Murad, la représentante de la fondation Newnam Jordanie, venue présenter le projet : « une Charte pour la pratique politique destinée aux formations politiques, un code de conduite spécial aux associations et enfin un autre code de conduite pour les syndicats » H.A Liberté. Affirme « *Nous sommes là aujourd'hui en Algérie pour présenter le code* » a signalé Mme Murad. « *Celui-ci n'est pas définitif, il est toujours en discussion. Nous ne connaissons pas la réalité algérienne, mais nous espérons déboucher, à l'issus de cette rencontre, sur des propositions et des recommandations* » Propos recueillis. En d'autres termes, « les promoteurs du projet sont venus à Alger dans le but de jauger sa compatibilité ou non avec les traditions et pratiques de notre pays ».

Ont répondu présent à cette rencontre des responsables des partis politiques (FFS, FLN, FNA, RND), des associations et des ONG (Les Scouts Musulmans Algériens représentés par leurs chef Benbraham, Réseau Nada, Djazairouna, SARP, Fédération nationale des handicapés moteurs, Bnent soumer,), et du Syndicat : UGTA. « Mais pas l'ensemble des composantes de la société algérienne. Cela bien que le Ciddef ait invité tous les partis politiques, associations et syndicats, même ceux autonomes » H.A, Liberté.

Le séminaire a été divisé en trois phases : la phase concernant les partis politiques a été animée par le Dr Mohamed Hannad, enseignant en sciences politiques à l'Université d'Alger. Dr Zoubir Arous, professeur à l'Université d'Alger et chercheur au CREAD, a fait un bilan de la situation du mouvement associatif en Algérie et enfin durant la dernière phase relative aux syndicats, Madame Rahmani a parlé de son expérience à l'UGTA. Ces interventions ont rehaussé et donné lieu à un débat riche en propositions et recommandations.

Le politologue, Mohamed Hannad, s'est exprimé sur la situation du multipartisme et l'Alliance présidentielle en Algérie. « Les partis politiques sont dénués d'encrage dans la société, ils ne sont visibles que lors des rendez-vous électoraux. La dernière élection présidentielle a montré à quel point la pratique de la politique a perdu de son efficacité et de sa vocation, qui est celle d'instaurer un projet de société et d'œuvrer à l'exécuter. Elle ne sert qu'à la cooptation et au partage des postes politiques. Le cas de l'Alliance présidentielle en est la preuve irréfutable. Cette alliance aurait pu être une excellente idée si elle permettait de cristalliser les efforts pour la construction d'un vrai projet national mais, malheureusement, les partis politiques sont devenus des machines électorales. Quand à l'opposition, elle est verbale et sonne, souvent, comme un appel du pied » Fatma Haouari, Le Soir d'Algérie.

En outre, le politologue a mis en avance les diversités des causes du problème des dissidences au sein des formations politiques : non encouragement de l'environnement politique et social, tendance au conflit au lieu de la coopération, apparition des ambitions politiques personnels, refus des leaders politiques à toute alternance,

l'adhésion partisane pour des ambitions démesurées, et en dernier le recul des convictions. Azzedine Belferag, d'Algérie News, note dans son article que « face à ces éléments de culture, le parti est devenu une machine électorale en l'absence d'une culture politique ». A ce sujet, Amyar, du journal Liberté, a écrit que « M. Hennad a insisté sur l'apprentissage de *la culture politique*, appelant à la prise *d'initiative politique*, y compris *la constitution d'un cadre de concertation* entre les chefs des partis politiques, sur les grandes questions nationales et internationales, pour contribuer à la création d'un environnement politique sain et *faire pression sur le gouvernement*. *Les partis politiques de l'opposition doivent prendre leurs responsabilités et dépasser leurs différents*, a-t-il indiqué, assurant que *l'important n'est pas d'être tolérant, mais de respecter l'autre* ». M. Hannad a signalé que « nous devons revoir notre relation avec l'Histoire, notre identité, qui doit être dynamique, et démystifié les constantes pour quelles ne soient plus un fond de commerce pour les partis » Fatma Haouari- Le Soir d'Algérie.

L'intervention de M. Arous Zoubir a été « axée sur les pratiques du mouvement associatif de la naissance à l'étape actuelle, en passant par la réalité du terrain, et, enfin, les perspectives » Fatma Haouari, Le Soir d'Algérie. « Le mouvement associatif algérien a une histoire qui remonte à l'époque coloniale...il est devenu par la suite un mouvement de masse jusqu'à l'avènement, en 1989, de la loi sur les partis et les associations et sa révision en 1990-91. On peut dénombrer trois types d'associations : celles qui n'existent que sur du papier, mais perçoivent des aides, celles proches du pouvoir et ne servant qu'occasionnellement et enfin, des associations qui activent réellement sur le terrain » Propos recueillis par A.B, d'Algérie News. « Nous sommes dans une phase d'apprentissage. Aujourd'hui, le mouvement associatif est à la recherche de valeurs, d'une éthique et d'une déontologie. Il faut qu'il s'interroge sur son fonctionnement et sa relation avec les pouvoirs publics » Propos recueillis par H.A, du journal Liberté auprès de Nadia Ait Zai, avocate et directrice du Ciddef.

Lors de son intervention, Mme Rahmani a parlé du mouvement syndical algérien. Elle a encouragé les associations, particulièrement celles qui militent pour la promotion de la femme, « à plus de participation dans la vie sociale et politique en insistant sur leurs adhésions au projet de loi sur les quotas pour les femmes aux postes politiques, vu qu'elle est membre de la commission installée par le ministre de la justice pour l'élaboration d'un mécanisme pour sa mise en œuvre et son intégration dans les règlements des partis et des syndicats » Fatma Haouari, Le Soir d'Algérie. Mme Rahmani dit qu'elle pense que « c'est grâce au travail fait par le mouvement associatif et les syndicats que la question femme est maintenant discutée et fait partie du discours officiel des décisions de notre pays ». Elle nous informe que c'est le 08 mars 2008 qu'il a été décidé de la mise sur pied de la commission pour discuter l'amendement de l'article 31 bis. « Moi, je pense que c'est un grand pas » a dit la syndicaliste de l'UGTA. « Cette commission travail à trouver de nouveaux mécanismes ». Sur la base d'un document élaboré par des experts arabes traitant des libertés syndicales qui a été fourni durant le séminaire, la journaliste Fatma Houari du Soir d'Algérie a mis la lumière dans son article sur le passage qui dit : « Tous les travailleurs ont le droit de se regrouper en association syndicale et ont le

droit au pluralisme syndicale sans une autorisation préalable. Les syndicats ont le droit d'avoir leurs chartes et leurs plate-forme, l'élection de leurs représentants, l'organisation de leur gestion interne en toute liberté sans intervention des autorités gouvernementales. Ils ont le droit d'adhérer à des organisations internationales..... ».

Concernant le code de conduite qui a été proposé, M. Arous Zoubir et Mme Ait Zai Nadia ont informé au préalable et se sont assurés durant le débat qui s'est déroulé après la phase consacrée aux associations que l'audience a bien compris que ces codes sont faits sur la base des expériences des pays arabes et que, en revanche, ces codes doivent prendre en compte la particularité de l'expérience algérienne. Alors, une des recommandations de ce séminaire, selon l'accord de tous les participants, est la réécriture de ce code, surtout son introduction qui, selon le professeur de sciences sociales à Blida, ne correspond guère aux repères et à la spécificité de l'expérience algérienne. D'autre part, le président de l'association Nada a mentionné qu' « en Algérie on n'est pas encore arrivé au point de conscience concernant la création d'associations ». Il a clarifié que « la vie associative au pays n'est pas claire et se limite à des personnes spécifiques. C'est ceux qui ont le pouvoir de décision ». Durant le débat aussi, Mme Cherifa Hadji qui est une chercheur au CREAD s'est demandé en disant « quelle est la fonction sociale d'une association, quelle est la fonction politique d'une association ».

ACTIVITES CULTURELLES :

Octobre : Les activités de soutien scolaire, de langue : arabe, anglais, français, dessin et d'informatique ont repris dès mi octobre, et cela tous les mardis et samedis.

Octobre : Ouverture de notre cinéclub, avec un film documentaire, de la réalisatrice Alexandra BOLS, intitulé « les moudjahidates ».

14 Novembre, s'est déroulé un café littéraire, le livre d'art sur les costumes féminins de Bou Saâda de l'écrivaine Barkahoume Ferhati a été mis à l'honneur. Dans cet ouvrage Barkahoum Ferhati a fait l'inventaire analytique et l'évolution des tenues vestimentaires, des parures, l'ornementation et les accessoires portés par les femmes.

Projet en cours : Matra Kap

Projet : faire avancer les droits des enfants par le biais de l'information et de la sensibilisation : Confection d'un guide des droits de l'enfant

La ratification de la convention des droits de l'enfant par l'Algérie est intervenue en 1992 avec des déclarations interprétatives sur les articles 14, 15, 16 et 17. Par cette ratification l'Algérie s'est engagée à aligner sa législation nationale sur les dispositions de la convention et à les mettre en œuvre par des actions qui consacraient les droits socio-économiques des enfants. La convention des droits de l'enfant innove en faisant de

l'enfant un sujet de droit et non un objet de droit. Cet enfant titulaire d'un certain nombre de droits tels que le nom , la nationalité, d'être dans une famille, d'avoir accès à l'éducation , aux soins, à le privilège dorénavant de participer à l'élaboration des politiques locales mais aussi de donner un avis sur tout ce qui le concerne ; La non discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la survie et le développement, la participation sont les principes fondateurs de la convention comme le sont également les principes de la déclaration universelle des droits de l'homme et les deux pactes de 1966 sur les droits socio, économiques et politiques. Fidèle à ses engagements l'Algérie a entrepris une série d'actions pour concrétiser les droits de l'enfant ; elle s'est mise à modifier sa législation et notamment celle relative à l'enfant en y introduisant des nouveautés telle que l'attribution par la mère de la nationalité algérienne à son enfant, article 06 du code de la nationalité ainsi que les dispositions du code de la famille, notamment la tutelle ;

- égalité dans l'âge au mariage fixé à 19 ans, âge de la capacité civile,
- insémination artificielle, droit à la vie
- tutelle des enfants étendue à la mère en cas d'absence du père,
- tutelle des enfants transférée à la mère en cas de divorce et de garde attribuée à la mère,
- nouveau régime matrimonial; communauté aux acquêts,
- Le CIDDEF se propose une série d'activités pour informer, vulgariser et sensibiliser les enfants et l'opinion publique à connaître la convention internationale des droits de l'enfant et son corollaire en Algérie à travers un guide. Ce guide sera élaboré et imprimé en deux langues en français et en arabe, et sera diffusé pendant les séminaires organisés par le CIDDEF, aussi bien que dans les facultés de l'Université, le Ministère de la condition féminine, Ministère de l'Education, le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Intérieur à travers les commissariats de police de la région d'Alger.
- Ce projet a pour objectif de faire avancer les notions des droits de l'enfant par le biais de l'information et de la sensibilisation.
- Lors d'un séminaire nous ferons connaître la publication de notre guide.
- Faire reconnaître l'enfant comme un sujet de droit
- Elaborer et imprimer un guide des droits des enfants en français et en arabe et le distribuer pendant un séminaire qui sera organisé par le CIDDEF, aussi bien dans les facultés de l'Université, les écoles, le Ministère de la Condition Féminine, Ministère de l'Education, ministère de la santé, Ministère de la Justice et le Ministère de l'Intérieur à travers les commissariats de police de la région d'Alger et les associations. Ce pour informer et sensibiliser les intéressées et leur entourage sur les changements intervenus.

Projet égalité de genre en matière successorale en Algérie :UNIFEM

L'héritage est une question très sensible. Elle évoque chez les personnes la règle religieuse qui exclut toute égalité dans le partage de l'héritage. Celle-ci est inscrite et appliquée à la lettre dans la loi en vigueur sur la succession. Pourtant, on ne qu'être surpris par la part des personnes disposées à épouser l'idée d'un partage égalitaire, soit près de la moitié des adultes, et près des deux tiers des adolescents. Cette proportion relativement élevée est le plus le fait des femmes/filles que des hommes.

Lors de la présentation du rapport de l'Algérie à l'UPR Genève, le Ministre des affaires étrangères lors des réponses aux recommandations émises par les Etats membres en 2008 a déclaré que l'Algérie ne pouvait retenir l'égalité dans les successions car celle-ci est « contraire à la volonté du peuple ». Le Ciddef était présent à cette réunion ; c'est ce qui motive davantage sa volonté de recherche sur la question. Par ailleurs étant un centre de recherche et de documentation, l'étude proposée et les activités qui l'entourent compléteront le sondage.

Pour être au même niveau que le Maroc et la Tunisie qui ont commencé un travail de plaidoyer, l'Algérie par le Ciddef, entend se mettre au même niveau de revendication des deux pays précités et entreprendre une recherche du point de vue du droit musulman, du point de vue sociologique qui va permettre au Ciddef de soutenir son travail de plaidoyer en matière d'égalité successorale. Ayant déjà établi le sondage qui a donné quelques résultats surprenants en la matière, le Ciddef est tout désigné pour continuer la recherche dans ce domaine et mettre en place un plaidoyer sur la question et de fournir les différentes possibilités et scénarios destinés à soutenir son travail de plaidoyer en matière d'égalité successorale entre les femmes et les hommes.

Ce projet, dans sa globalité, vise l'égalité successorale, mais pour assurer les meilleures conditions de réussite, et tout en capitalisant sur les résultats du sondage sur l'adhésion aux valeurs égalitaires, le projet aura pour objectifs :

- d'approfondir l'argumentaire;
- de mettre en place et de renforcer la coalition, et
- d'élaborer une stratégie de plaidoyer.

Les activités envisagées dans le cadre de ce projet :

- Approfondissement de la réflexion et de l'argumentaire
- Organisation d'ateliers de réflexion et de débats avec des spécialistes nationaux et internationaux pour étayer et approfondir notre argumentaire religieux et doctrinal ;
- Enquête de terrain par questionnaire auprès des notaires afin de mesurer l'ampleur des stratégies sociales et familiales, destinées à contourner les règles régissant le droit successoral en Algérie, au bénéfice des épouses et des descendants de sexe féminin. .
- Mise en place d'une coalition pour les mobilisations et le plaidoyer

- Renforcement des capacités des membres de la coalition
- Organisation d'une session de formation au bénéfice des membres des deux bureaux du Ciddef sur l'argumentaire religieux en faveur de l'égalité dans l'héritage ;
- Organisation de trois sessions de formation au bénéfice des ONG membres de la coalition
- Etablissement de la charte, règlement et Plan d'action de la coalition
- Elaboration d'une stratégie commune de plaidoyer

Consultations juridiques et psychologique (prestations gratuites) :

Durant l'année, le CIDDEF a conseillé avec l'aide de deux juristes et d'une près de 1000 personnes. Les personnes reçues sont pour la plus part des femmes victimes de violences, des femmes qui veulent divorcer pour différentes raisons, et des femmes victimes de divorce abusif. Cette consultation juridique est gratuite, elle a lieu chaque jeudi et elle est assurée par deux avocates.

Le CIDDEF, à travers sa psychologue bénévole, a pris en charge 50 personnes. Cette assistance psychologique a concerné des femmes en difficulté ainsi que des enfants. Cette consultation a lieu chaque mardi.

Cours de langues, de dessin et d'informatique:

Le CIDDEF organise chaque samedi des cours de français d'anglais et d'arabe. Ces cours sont dispensés par des enseignants professionnels à 50 enfants.

Des cours d'informatique et de dessins sont aussi dispensés chaque mardi à 30 enfants par un professeur de dessin et un autre d'informatique.